

**L'évolution du rôle du comptable-matières au Cameroun :
impacts sur la protection des biens de l'Etat et des autres entités
publiques**

**The evolution of the stores accountant's role in Cameroon:
implications for the protection of State and public entities' Assets**

BANOCK BAMBOCK Vincent Eric
Enseignant chercheur
Université d'Ebolowa
Cameroun

Date de soumission : 15/02/2025

Date d'acceptation : 04/04/2025

Pour citer cet article :

Banock Bambock V.E. (2025) « L'évolution du rôle du comptable-matières au Cameroun : impacts sur la protection des biens de l'Etat et des autres entités publiques », Revue Française d'Économie et de Gestion « Volume 6 : Numéro 4 » pp : 223- 238.

Author(s) agree that this article remain permanently open access under the terms of the Creative Commons Attribution License 4.0 International License



Résumé

Cette étude examine l'évolution du rôle du comptable-matières au Cameroun sur la protection des biens de l'Etat et des autres entités publiques. Alors que la comptabilité patrimoniale et les réformes de gestion publique ont renforcé l'importance de la comptabilité des matières, la transformation du rôle du comptable-matières, désormais subordonné au gestionnaire, soulève des questions quant à son efficacité. En s'appuyant sur les théories de la contingence structurelle, institutionnelle et de la nouvelle gestion publique, l'étude montre que ce changement a eu un impact négatif sur la prévention des fraudes et la préservation des biens, notamment en ce qui concerne les aliénations et la reddition des comptes. Les résultats soulignent l'importance de mettre en place des mécanismes de contrôle robustes pour garantir la protection des biens publics et la qualité de l'information comptable.

Mots-clés: comptabilité des matières ; comptable-matières ; gestion publique ; protection des biens.

Abstract

This study examines the evolving role of the materials accountant in Cameroon in safeguarding state assets and those of other public entities. While asset accounting and public management reforms have heightened the importance of materials accounting, the shift in the materials accountant's role, now subordinate to the manager, raises questions about its effectiveness. Drawing on structural contingency, institutional, and new public management theories, the study demonstrates that this change has negatively impacted fraud prevention and asset preservation, particularly with regard to disposals and accountability. The findings underscore the importance of establishing robust control mechanisms to ensure the protection of public assets and the quality of accounting information.

Keywords: materials accounting; materials accountant; public management; asset protection.

Introduction

La gestion des finances publiques au Cameroun a connu une réforme importante avec l'adoption de la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 relative au régime financier de l'État (LRFE). Cette réforme a notamment instauré une comptabilité patrimoniale et renforcé la comptabilité des matières. Cependant, la transformation du rôle du comptable-matières, désormais subordonné au gestionnaire, suscite des débats. Certains estiment que cette position ne lui permet pas de jouer pleinement son rôle de protection des biens, tandis que d'autres soutiennent que cela n'a pas d'influence, voire améliore son efficacité. Dans ce contexte, il est essentiel d'étudier l'évolution du rôle du comptable-matières et son impact sur la protection des biens appartenant ou confiés à l'État, aux établissements publics et collectivités publiques. Cet article est d'autant plus pertinent qu'une directive récente de la CEMAC remet en avant la comptabilité des matières comme comptabilité auxiliaire de la comptabilité publique. Il convient de préciser que la comptabilité des matières qui est un ensemble de règles régissant l'acquisition, le maniement et l'aliénation des biens corporels meubles et immeubles, durables et consommables, est un pilier de la gestion publique. Elle a fait l'objet de travaux importants, notamment ceux de Didier Dubois (2010) et Jean-Claude Casanova (1991), qui ont souligné son rôle dans l'amélioration de la transparence et de la responsabilité dans la gestion des finances publiques.

Au Cameroun, l'application de la comptabilité des matières a connu des évolutions récentes qui ont modifié le rôle du comptable-matières, le plaçant sous la dépendance du gestionnaire. Cette nouvelle configuration soulève des questions quant à sa capacité à assurer une protection efficace des biens publics. Le débat empirique actuel mérite d'être examiné à travers un article scientifique rigoureux. Aussi, cet article met en évidence l'importance de la comptabilité des matières dans la gestion des finances publiques et souligne les enjeux liés à l'évolution du rôle du comptable-matières au Cameroun. Il présente également la problématique de la recherche et justifie la nécessité d'une étude scientifique pour éclairer ce débat. Dès lors, il vient la question de savoir : **dans quelle mesure la nouvelle position du comptable-matières au Cameroun, en tant qu'agent désigné par le gestionnaire, impacte-t-elle la gestion et la protection des biens de l'État ?**

Ce questionnement situe notre étude dans le prolongement des travaux de chercheurs comme Anthony (1960), Drury (2000) et Horngren (2009) qui ont développé des modèles de comptabilité de gestion applicables au secteur public. Ces auteurs ont souligné l'importance de l'information comptable pour la prise de décision et le contrôle de gestion. L'analyse s'appuiera sur les apports de la théorie de la contingence structurelle, notamment les travaux de Woodward

(1965), ainsi que sur ceux de la nouvelle gestion publique (NGP), développée par des auteurs tels que Pesqueux (2024), Huet et al. (2013) et Osborne (2010). Ces théories nous permettront d'étudier comment les transformations structurelles liées à la nouvelle position du comptable-matières impactent l'efficacité et la transparence de la gestion des biens de l'État au Cameroun. En s'appuyant sur une revue de la littérature, une analyse des textes réglementaires et des entretiens avec des acteurs de terrain, notre recherche montre que la transformation du rôle du comptable-matières, désormais subordonné au gestionnaire a eu un impact négatif sur la prévention des fraudes et la préservation des biens, notamment en ce qui concerne les aliénations et la reddition des comptes.

Outre l'introduction, le présent article s'articule autour des points ci-après : (1) la revue de littérature axée sur l'évolution de la position du comptable-matières en lien avec les réformes de gestion publique ; (2) la démarche empirique ; (3) les résultats et discussion ; (4) la synthèse des travaux. Enfin la conclusion synthétise les principaux résultats et formule des recommandations.

1. Revue de la littérature : Évolution du rôle du comptable-matières au Cameroun

L'évolution du rôle du comptable-matières dans le contexte de la gestion publique camerounaise peut être abordée à travers trois grandes perspectives théoriques : la théorie de la contingence structurelle, la théorie institutionnelle et la nouvelle gestion publique (NGP). Ces approches permettent d'analyser les transformations de ce rôle face aux dynamiques institutionnelles, managériales et contextuelles propres à chaque période historique.

1.1. Les fondations : le comptable-matières comme « gestionnaire comptable » (1905-1962)

Le rôle initial du comptable-matières découle de l'héritage colonial. Dès 1905, le Cameroun adopte le système de comptabilité des matières en vigueur dans les colonies françaises, institué par l'Instruction générale sur la comptabilité-matières. À cette époque, le « comptable-matières » n'existait pas en tant que tel ; on parlait plutôt de « gestionnaire comptable ». Ses tâches principales concernaient la gestion physique et comptable des stocks et la conservation des biens publics dans un cadre rigoureusement normé.

L'ordonnance de 1962 marque un tournant en renforçant les bases juridiques de cette fonction, bien que le terme « comptable-matières » ne soit pas explicitement utilisé. En s'appuyant sur la théorie de la contingence structurelle (Lawrence et Lorsch, 1967), l'on constate que le rôle de ce gestionnaire était largement façonné par les normes institutionnelles et les pressions environnementales, comme l'ont souligné Abossolo et Koumetio Kenfack (2024). De plus, les

mécanismes de contrôle interne décrits par Mintzberg (1998) ont joué un rôle essentiel dans la préservation des biens publics.

Cette période se caractérise par une gestion centralisée et relativement simple, où le gestionnaire comptable occupait un rôle clé dans la protection du patrimoine public. Toutefois, les transformations de la gestion publique allaient rapidement modifier les attentes liées à ce poste.

1.2. Une expansion des responsabilités : le comptable-matières comme « comptable public » (1977-2007)

La loi de 1977 érige le rôle du comptable-matières en un véritable instrument de contrôle et de transparence dans la gestion publique. Désormais reconnu comme comptable public, son rôle s'étend pour inclure des responsabilités accrues en matière de contrôle, avec des obligations personnelles et pécuniaires strictes.

Cette nouvelle configuration, bien qu'améliorant la rigueur et la transparence, introduit des contraintes administratives plus importantes. En appliquant la théorie de la contingence structurelle, on peut observer que l'imposition de nouvelles règles et procédures a parfois limité la flexibilité des gestionnaires, comme le souligne Mede (2007). La volonté de renforcer le contrôle sur les ressources publiques illustre la professionnalisation de la gestion des biens au Cameroun tout en posant de nouveaux défis en termes d'adaptabilité organisationnelle.

1.3. Vers une gestion intégrée : le comptable-matières comme « agent chargé des opérations de gestion matières » (depuis 2007)

La réforme de 2007 marque une nouvelle étape dans l'évolution du rôle du comptable-matières. Avec l'avènement de la nouvelle gouvernance publique, cette réforme redéfinit son rôle en tant qu'agent placé sous l'autorité de l'ordonnateur. L'objectif est de responsabiliser davantage les gestionnaires et d'améliorer la performance des services publics.

Cependant, la mise en œuvre de ce nouveau modèle soulève plusieurs défis. D'une part, des chevauchements de compétences et un flou juridique subsistent, pouvant générer des conflits d'intérêts. D'autre part, la subordination hiérarchique du comptable-matières à l'ordonnateur remet en question son indépendance dans la production de données fiables et transparentes.

Malgré ces difficultés, la théorie de la nouvelle gestion publique offre un cadre pour comprendre cette transition, mettant en lumière la quête de performance, de responsabilisation et de coordination accrue dans la gestion des ressources publiques.

Hypothèses de recherche

Sur la base de cette revue de la littérature, il est possible de formuler les hypothèses suivantes :

1. **Hypothèse nulle (H0)** : Le positionnement actuel du comptable-matières n'aurait pas d'impact négatif sur la protection des biens publics. Autrement dit, désigner le comptable-matières par l'ordonnateur ne diminuerait pas significativement la capacité à prévenir les pertes, vols ou dégradations des biens publics.
2. **Hypothèse 1 (P1)** : La transition vers un modèle où le comptable-matières est désigné par le gestionnaire n'affecterait pas l'exactitude ni la cohérence des comptes patrimoniaux. Cette hypothèse postule qu'il n'y aurait pas de modification notable dans la gestion comptable avant et après la réforme.
3. **Hypothèse 2 (P2)** : Le nouveau positionnement du comptable-matières n'altérerait pas la capacité des organisations publiques à optimiser l'utilisation de leurs biens matériels. En d'autres termes, les pratiques de gestion des biens matériels demeureraient inchangées malgré le repositionnement du comptable-matières.

Ces hypothèses forment une base solide pour explorer les effets des réformes sur la fonction de comptable-matières au Cameroun et offrent une piste pour analyser les tensions entre modernisation de la gestion publique et exigences d'efficience.

2. Démarche empirique

Pour répondre à la problématique de la présente recherche, il nous semble nécessaire de s'appuyer sur une méthode appropriée, car la méthode éclaire les hypothèses et détermine les conclusions. Ainsi, la démarche empirique de la présente recherche comprend des entretiens compréhensifs¹ (Kaufmann, 1996) avec une diversité d'acteurs, une analyse documentaire exhaustive et une enquête quantitative auprès de comptables-matières expérimentés.

2.1. Analyse qualitative des entretiens

- **Codage et catégorisation** : nous avons procédé à un codage thématique des entretiens en identifiant les principaux thèmes émergents : perceptions des acteurs sur le nouveau rôle du comptable-matières, les difficultés rencontrées, les bonnes pratiques, les propositions d'amélioration, etc.
- **Analyse comparative**: il s'est agi de comparer les discours des différents types d'acteurs (comptables-matières, ordonnateurs, responsables de la gestion financière) afin de mettre en évidence les convergences et les divergences de points de vue.
- **Analyse narrative**: nous avons également reconstitué les récits des acteurs pour comprendre les évolutions de leurs pratiques et les raisons de ces changements.

¹ La méthodologie de Jean-Claude Kaufmann repose sur des interviews semi-directifs qui sont analysés et interprétés par le chercheur ; on parle d'entretiens compréhensifs.

2.2. Analyse documentaire

- **Analyse comparative des textes législatifs et réglementaires:** nous nous sommes penchés sur les différents textes ci-après : directives CEMAC, loi de 1977 portant organisation de la comptabilité matières en République du Cameroun, loi portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques de 2007 modifiée par celle de 2018, et la loi de 2018 portant code de transparence et bonne gouvernance en République du Cameroun. l'objectif étant de comparer et identifier les évolutions de la réglementation et les points d'incompréhension.
- **Analyse des rapports de contrôle :** il s'est agi de rechercher dans les rapports de contrôle, les recommandations formulées concernant la comptabilité des matières et évaluez leur mise en œuvre.

2.3. Analyse quantitative des données de l'enquête

Analyse descriptive : nous avons mené une enquête par questionnaires sur un échantillon simple et aléatoire, soit 400 comptable-matières issues des administrations centrales (50%), des établissements publics (25%) et des CTD (25%), et justifiant d'une expérience professionnelle avérée : 30% avaient plus 18 ans d'ancienneté, 50% au moins 10 années d'ancienneté et 20% au moins 5 années d'ancienneté.

Pour mener à bien notre analyse, nous avons utilisé des logiciels tels que : Word (logiciels de traitement de texte) pour l'analyse de contenu des entretiens et des documents ; SPSS (logiciels de statistiques) pour l'analyse des données quantitatives.

2.4. Triangulation des données

Enfin, les résultats issus des entretiens, de l'analyse documentaire et de l'enquête ont été croisés pour renforcer la validité de vos conclusions.

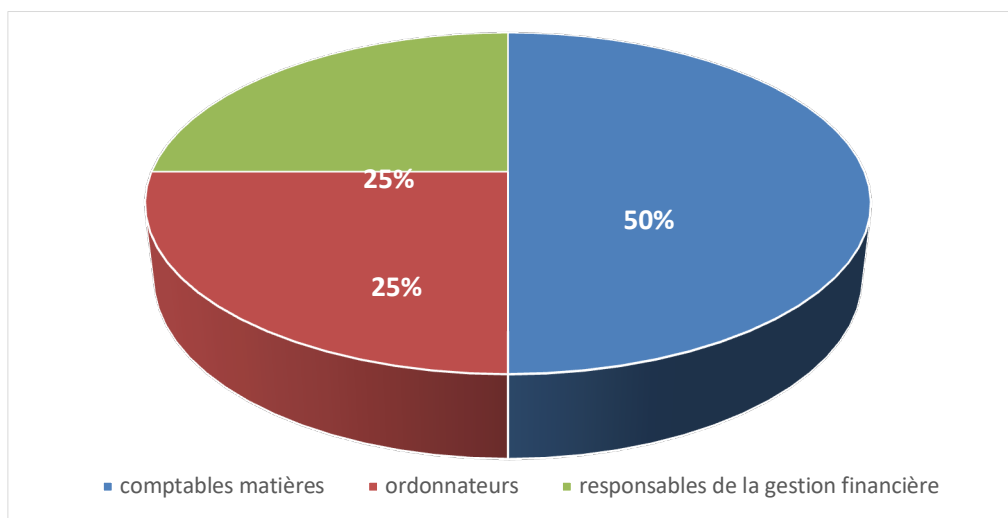
3. Résultats et discussion

3.1. Présentation des résultats

Il convient de dire ici que dans le cadre de notre enquête, il nous a paru difficile de définir la population mère car le réseau des comptables matières s'est démantelé avec la réforme. En effet, la réforme a introduit que chaque ordonnateur puisse désigner en début de chaque exercice un ou plusieurs agents chargés des opérations de gestion matières. Aussi devient-il difficile, d'en déterminer le nombre, ce d'autant plus qu'il n'existe pas au Cameroun un fichier des comptables matières. Dès lors, l'enquête a été menée auprès d'un nombre significatif de personnes, en raison de leur connaissance du phénomène étudié ; soit 800 personnes praticiennes des finances publiques. Les différents types d'acteurs interrogés dans le cadre de

la présente étude se présentent de la manière ci-après : les comptables matières (400), ordonnateurs (200), responsables de la gestion financière (200).

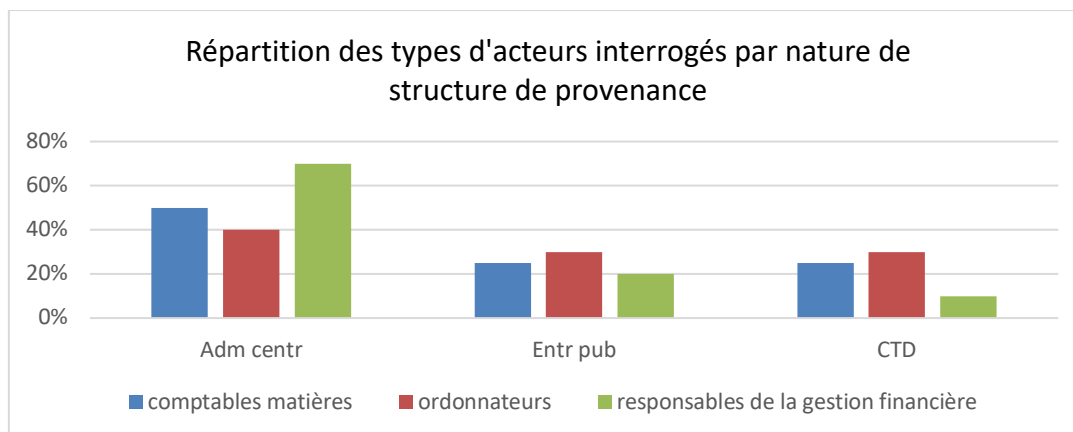
Figure 1 : Effectifs des types d'acteurs interrogés



Source : auteur

Les différents types d'acteurs provenant des administrations centrales, des établissements publics et des collectivités territoriales décentralisées, leur répartition par nature de structure se présente comme sur le graphique ci-dessous :

Figure 2 : répartition des types d'acteurs interrogés par nature de structure de provenance



Source : auteur

En croisant les résultats de ces différentes analyses, nous sommes en mesure de répondre aux questions de recherche que nous avons formulées. Ainsi :

S'agissant de l'influence de la position actuelle du comptable-matières sur sa capacité à protéger les biens, objet de la proposition de recherche nulle (P0) ; tous les répondants sont d'avis que la réforme a affecté la capacité du comptable-matières à protéger les biens.

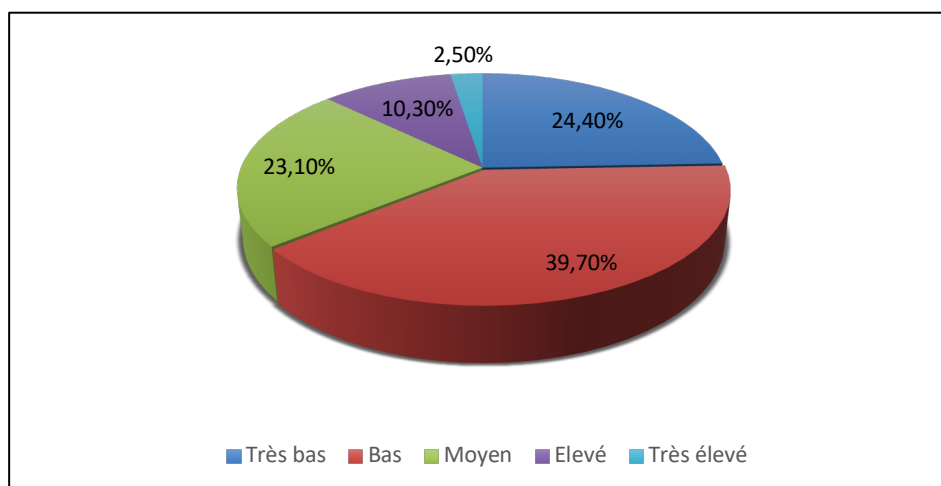
En combinant l'enquête quantitative à analyse documentaire et aux entretiens, il ressort que, traditionnellement, le comptable-matières opérait de manière indépendante, assurant un contrôle strict et impartial des actifs non financiers. Cependant, les réformes récentes ont transformé ce rôle en une position plus intégrée au sein de L'Etat et des autres entités publiques, souvent désignée par les gestionnaires eux-mêmes. L'argument majeur avancé est le fait que les ordonnateurs soient davantage amenés à s'assurer personnellement que le comptable-matières dispose de toutes les informations sur la gestion des biens pour une bonne tenue des livres et documents comptables requis lors des opérations de contrôles de la gestion. Ce dernier peut alors facilement procéder au suivi de l'existant. Ce changement de positionnement peut avoir plusieurs conséquences :

- **Perte d'indépendance** : le comptable-matières, désormais sous l'autorité des gestionnaires, pourrait voir son indépendance compromise, ce qui pourrait affecter l'impartialité du contrôle des actifs.
- **Traçabilité améliorée** : la nouvelle configuration permet une meilleure traçabilité des matières, valeurs et titres, facilitant ainsi la gestion des inventaires et des stocks.
- **Prévention des fraudes** : bien que la traçabilité soit améliorée, la prévention des fraudes et la préservation des ressources publiques pourraient être moins efficaces en raison de la proximité accrue entre le comptable-matières et les gestionnaires.
- **Alignement réglementaire** : l'efficacité de ce nouveau positionnement dépendra de son alignement avec les exigences réglementaires et les besoins de transparence et de contrôle.
- **Nécessité de mécanismes de contrôle robustes** : pour garantir la protection des biens, il est impératif que cette nouvelle configuration soit accompagnée de mécanismes robustes de contrôle et d'audit, assurant ainsi la qualité de l'information comptable produite par l'État.

En ce qui concerne la position du comptable matières et son effet sur la fiabilité des comptes patrimoniaux, l'hypothèse (P1) n'est pas confirmée car la capacité de ce dernier à alimenter le compte général de l'Etat en informations fiables est altérée.

En tant qu'agent chargé des opérations de comptabilité des matières, la capacité du comptable-matières à alimenter le compte général de l'Etat en informations s'avère très faible selon 39,7% des répondants. Ceux étant encore plus pessimiste représentent 24,4% des répondants. Seuls 12,8% des répondants affirme que ce nouveau statut a un effet favorable sur les capacités du CM dans le domaine.

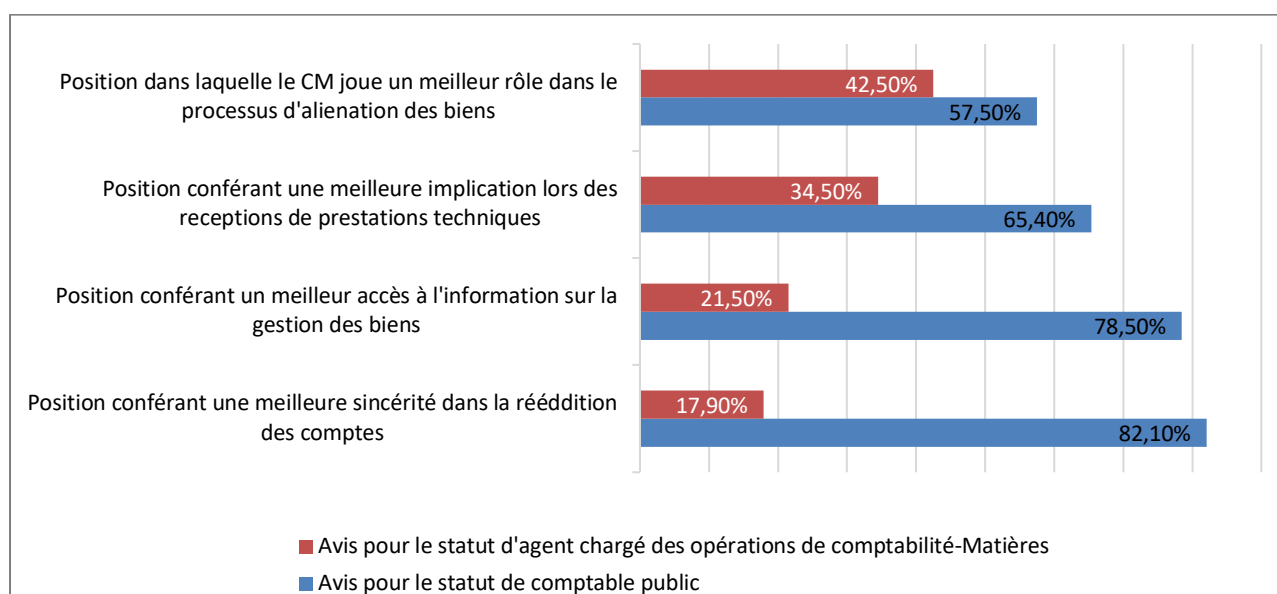
Figure 3 : Répartition des avis sur la capacité du CM à alimenter le compte général de l'Etat en informations après 2018.



Source : auteur

Pour ce qui est de la proposition (P2) qui postulait que le nouveau positionnement du comptable-matières n'influence pas la qualité de la gestion des matières. Plus de 50% des répondants déclarent que les normes en matière de production des comptes ont évolué dans le temps. Cela signifie que les processus et les opérations de gestion des matières (acquisition, stockage, aliénation) ont également évolué. La position du comptable comme agent chargé des opérations l'affaiblit notamment dans les processus de réception des prestations techniques, d'aliénation des biens et dans la réédition des comptes matières.

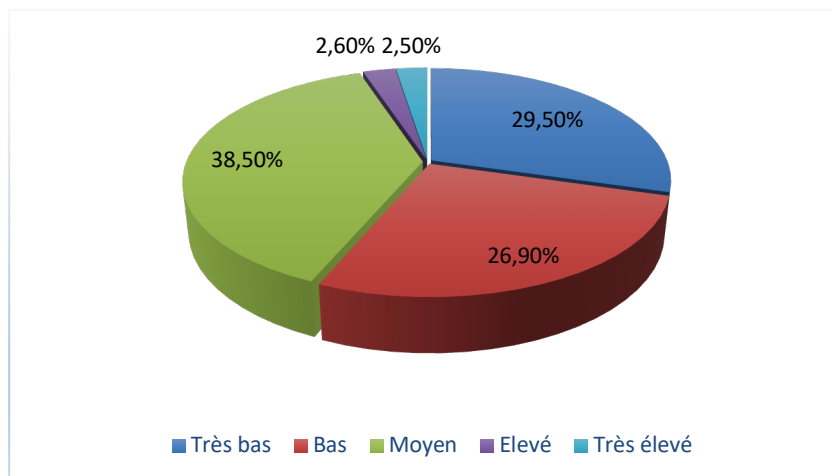
Figure 4 : répartition des avis sur diverses influences de la position du CM sur les processus et les opérations de gestion matières.



Source : auteur

S'agissant particulièrement de la réédition des comptes, les avis par rapport à la capacité des comptables matières à produire et à transmettre les comptes sont variés comme l'indique le graphique 3 ci-dessous.

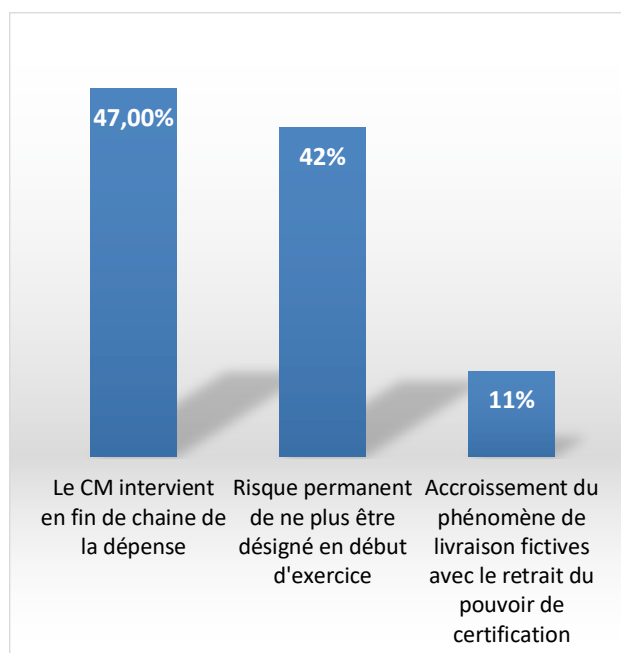
Figure 5 : Répartition des avis sur la capacité du CM à produire et à transmettre les comptes après la réforme de 2018



Source : auteur

Le nouveau positionnement du comptable-matières a une influence négative sur sa capacité à faire la réédition des comptes. Bien plus, d'autres raisons ont été avancées pour dire que la position rénovée du comptable matières l'a fragilisé. Le graphique 4 présente ces différentes raisons.

Figure 6 : répartitions des motifs de fragilisation des CM suite à la réforme de 2018



Source : auteur

3.2. Discussion

L'étude nous semble solide et bien structurée. Toutefois, la méthodologie que nous présentons pour étudier l'impact de la position du comptable-matières sur la protection des biens de l'Etat et des autres entités publiques au Cameroun combine à la fois des approches qualitatives et quantitatives, ce qui permet d'obtenir une vision complète du phénomène étudié, mais en même temps, présente des limites. Aussi convient-il d'évoquer les points forts et les points faibles de notre étude.

Points forts :

- **Diversité des sources de données:** en combinant entretiens, analyse documentaire et enquête quantitative, nous assurons une triangulation des données, renforçant ainsi la fiabilité de nos résultats.
- **Approche mixte:** l'association de méthodes qualitatives (entretiens, analyse de contenu) et quantitatives (analyses statistiques) permet de capturer à la fois les dimensions objectives et subjectives du phénomène étudié.
- **Représentativité de l'échantillon:** l'enquête auprès d'une cible variée contribue à la représentativité de nos résultats.

Points faibles :

- **Définition des concepts:** les concepts clés tels que "protection des biens " et "qualité de la gestion des matières" ne sont pas clairement définis et opérationnalisés parce qu'il existe une variété de corpus d'analyse qui va de l'approche juridique aux approches économiques et comptables.
- **Limites de l'enquête quantitative:** notre enquête ayant une bonne part de données quantitatives, celle-ci peut souffrir de biais de sélection ou de réponse. De même, l'analyse de l'échantillon s'est limitée à l'expérience professionnelle et à la nature de la structure de provenance (administration centrale, établissement public, collectivité territoriales décentralisées), alors qu'on pouvait l'approfondir jusqu'au genre (masculin, féminin) et aux tranches d'âge, même si nous pouvons soutenir que le phénomène étudié est un problème structurel plutôt qu'un problème de sensibilité liée au genre.

Bien que la méthodologie proposée constitue une base solide pour la présente recherche, il n'en demeure pas moins qu'elle pourrait s'enrichir davantage par une comparaison avec d'autres pays de la CEMAC ou d'autres pays francophones. Cette comparaison pourrait mettre en évidence des spécificités du cas camerounais et apporter une autre contribution significative à la compréhension des enjeux liés à la protection des biens dans les organisations publiques.

4. Synthèse des travaux

Les travaux de recherche portant sur l'évolution du rôle du comptable-matières dans les systèmes de gestion publique ont exploré diverses perspectives théoriques et méthodologiques. Ces études permettent de mieux comprendre les dynamiques historiques, institutionnelles et managériales qui ont marqué cette fonction, tout en soulignant les défis et les opportunités liés aux réformes administratives.

Plusieurs études, notamment celles de Lawrence et Lorsch (1967) sur la théorie de la contingence structurelle, mettent en lumière l'importance de l'adaptation des organisations publiques à leur environnement. Dans le cas du Cameroun, cette approche a été reprise pour analyser la manière dont les cadres juridiques et contextuels ont influencé la fonction de comptable-matières, particulièrement dans les périodes de transition institutionnelle. Ces analyses suggèrent que l'adoption progressive de nouveaux systèmes de gouvernance a introduit des ajustements dans les pratiques comptables.

Par ailleurs, les travaux de DiMaggio et Powell (1983) sur la théorie institutionnelle soulignent que les normes institutionnelles jouent un rôle prépondérant dans la structuration des pratiques organisationnelles. Des chercheurs comme Abossolo et Koumetio Kenfack (2024) ont exploré l'impact des héritages coloniaux sur les pratiques de gestion au Cameroun. Toutes ces études montrent que les contraintes institutionnelles et les pressions externes ont façonné le rôle du comptable-matières en mettant l'accent sur la conformité et le respect des normes établies.

L'émergence de la nouvelle gestion publique (NGP) a également suscité de nombreuses analyses. Mede (2007) et d'autres chercheurs se sont intéressés aux implications des réformes récentes sur la gestion des biens publics. Ces travaux soulignent que l'intégration des principes de performance et de responsabilisation dans les systèmes de comptabilité a profondément transformé la fonction de comptable-matières, tout en posant des questions sur l'indépendance et la fiabilité des données comptables.

Cependant, malgré une littérature abondante, plusieurs zones d'ombre subsistent. Les études existantes se concentrent principalement sur des aspects théoriques et normatifs, laissant parfois de côté les analyses empiriques détaillées des pratiques réelles. De plus, peu de recherches se sont spécifiquement intéressées aux conséquences pratiques des réformes sur l'efficacité opérationnelle des comptables-matières et sur la qualité des données patrimoniales dans le contexte camerounais.

Ainsi, cette synthèse des travaux souligne la nécessité d'approfondir les études sur le rôle du comptable-matières dans un contexte de réforme de la gestion publique. En croisant les

perspectives théoriques existantes avec des données empiriques, il serait possible de combler les lacunes actuelles et d'enrichir notre compréhension des transformations organisationnelles en cours.

Conclusion

En dernière analyse, il ressort que l'adoption de la comptabilité patrimoniale par l'État du Cameroun, nécessite la tenue d'une comptabilité générale et d'une comptabilité des matières conforme aux directives du cadre harmonisé de gestion des finances publiques de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC). Ces comptabilités sont validées par la production d'états financiers annuels certifiés par la juridiction des comptes, agissant en tant que commissaire aux comptes de l'État. Ces états financiers doivent répondre aux exigences de régularité, de sincérité et d'image fidèle. La comptabilité des matières, en tant qu'auxiliaire de la comptabilité générale, contribue à la sincérité des comptes patrimoniaux. Cependant, les réformes récentes dans le domaine des finances publiques ont introduit un nouveau paradigme de gestion, entraînant une transition complexe du rôle du comptable-matières. Autrefois comptable public indépendant, le comptable-matières est désormais un agent désigné par le gestionnaire pour effectuer les opérations de gestion des matières. Selon la théorie de la contingence structurelle, la théorie institutionnelle, et la théorie de la nouvelle gestion publique, nous avons examiné comment ce nouveau positionnement du comptable-matières influence la protection des biens. Les résultats de l'étude montrent que cette transformation du rôle du comptable matières au Cameroun reflète une évolution plus large dans la gestion des finances publiques, davantage influencée par les réformes internes que par les normes internationales. Cependant, le rôle du comptable-matières a évolué au Cameroun, allant de gestionnaire comptable en 1962, à agent chargé des opérations de comptabilité matières à partir de 2007. Cette transformation a permis d'améliorer la traçabilité des matières. Toutefois, en ce qui concerne la prévention des fraudes et la préservation des biens, le nouveau positionnement du comptable-matières, désormais sous les ordres de l'ordonnateur, a eu un impact négatif significatif, notamment en ce qui concerne le processus d'aliénation des biens et la reddition des comptes.

En appliquant la théorie de la contingence structurelle, il devient évident que l'efficacité du positionnement du comptable-matières dépend de son alignement avec les exigences réglementaires et les besoins de transparence et de contrôle qui garantissent la protection des biens de l'Etat et des autres organisations publiques. Dès lors, il devient impératif que la nouvelle configuration de gestion publique soit accompagnée de mécanismes robustes de

contrôle et d'audit. Ces mécanismes sont essentiels pour assurer la protection des biens et la qualité de l'information comptable produite par l'État.

BIBLIOGRAPHIE

1. Articles de revue

Abossolo, A. C., & Koumetio Kenfack, M. (2024). Le rôle du contrôle de gestion dans le pilotage des activités opérationnelles des formations sanitaires au Cameroun. *Revue Française d'Économie et Gestion*, 5(7), 159-182

Dubois, D. (2010). La comptabilité publique face aux défis de la nouvelle gestion publique. *Revue française de comptabilité*, 123(4), 55-72.

DiMaggio, P. J., & Powell, W. W. (1983). The iron cage revisited: Institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields. *American Sociological Review*, 48(2), 147-160.

Guyon, L. (2019). *Fiches de Finances publiques locales*. Dalloz.

Hilmi, Y. (2023). *Comptabilité générale: Exercices corrigés avec rappels de cours*. Agence Francophone.

Issoufou, A. (2019). La transparence des finances publiques: un nouveau principe budgétaire dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) ? In M. Bouvier (Ed.), *Les nouveaux chantiers de finances publiques en Afrique* (pp. 269-301). Paris: L'Harmattan.

Mattret, J. B. (1992). Le contrôle de la régularité financière. *Revue Française de Droit Administratif*, (8), 730-748.

Mede, N. (2007). L'établissement d'une comptabilité patrimoniale de l'État au Bénin: avancées et contraintes. *Revue Française de Finances Publiques*, (98), 109.

Ouedraogo, S. (2023). La comptabilité matières dans le renouveau des finances publiques au Burkina Faso. In M.-P. Mairesse & A. Desenfans (Eds.), *La comptabilité matières dans le renouveau des finances publiques* (pp. xx-xx). Paris: Dunod.

Yassine, H. I. L. M. I., Zahra, H. A. J. R. I. O. U. I., & Hamza, E. K. (2024). Systematic review of IPSAS standards: The introduction of IPSAS in public establishments. *Edelweiss Applied Science and Technology*, 8(5), 292-306.

2. Ouvrages

Kaufmann, J.-C. (1996). *L'entretien compréhensif*. Paris: Nathan

Magnet, J. (1994). *Éléments de comptabilité publique* (2e éd.). Paris: LGDJ.

Mairesse, M.-P., & Desenfans, A. (2023). *DCG 10 - Comptabilité approfondie: Manuel 2023-2024*. Dunod.

Meier, O. (Dir.). (2009). Les stratégies de croissance. Paris: Dunod.

Meier, O., & Barabel, M. (2015). Manageor. Paris: Dunod.

Meier, O., & Schier, G. (2005). Les entreprises multinationales. Paris: Dunod.

Milano, P. (n.d.). Environnement, adaptation, organisation: la contingence structurelle. In Les Grands Auteurs en Management (éd.). Editions EMS.

Mintzberg, H. (1998). The strategy process (Rev. ed.). Upper Saddle River, NJ: Prentice Hall.

Raffournier, B. (2018). Théorie de la comptabilité financière. Collection Gestion.

Woodward, J. (1965). Industrial organization: Theory and Practice. Londres: Oxford University Press.